

soient distingués et séparés des arts mécaniques, et leur accorde tous les droits, franchises, immunités, prérogatives et privilèges attribués aux Universités avec lesquelles ils font corps.

« C'est à cette date de 1744 environ que j'assigne la création du jeton des imprimeurs-libraires de Lyon, qui consacre le souvenir de cette incorporation et qui sert à rémunérer les officiers et syndics de la corporation.

« Je suis tenté d'attribuer aux imprimeurs libraires un autre assemblage du coin de la corporation avec un carré parisien : en observant toutefois que je n'ai rencontré ce jeton qu'en frappe moderne et en cuivre, ce qui peut bien être un accouplement fantaisiste. Quoi qu'il en soit, la combinaison des deux carrés consacre aussi le rattachement des imprimeurs libraires à l'Université.

« Le 11 mars 1840, quatrième anniversaire séculaire de l'invention de l'Imprimerie, il se fonda à Lyon une société des « Imprimeurs typographes et lithographes brevetés », ayant pour but de provoquer de successives améliorations et de mettre fin aux abus qui amenaient la déconsidération et la ruine de l'imprimerie et de la lithographie. L'association se mit sous la protection de Jean Gutenberg considéré comme l'inventeur de l'Imprimerie au ^{xv}^e siècle, et de Louis Senefelder, inventeur de la lithographie à la fin du ^{xviii}^e siècle.

« Cette association syndicale disparut avec la loi de 1881, qui édicta la liberté de l'imprimerie ».

(Médailles et Jetons lyonnais, 1^{re} série).